



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des entreprises foraines interdites d'accueil au public

Question écrite n° 28854

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des entreprises foraines qui subissent l'interdiction administrative d'accueil du public. Les conséquences de la crise sanitaire liée au covid-19 sont importantes puisque, pour la plupart de ces entreprises, les fêtes foraines sont plus importantes durant la période estivale. Leur profession représente environ 320 000 emplois directs et indirects qui sont aujourd'hui dans l'incapacité de pouvoir travailler. Or, il semblerait que les entreprises foraines éprouvent des difficultés pour accéder aux aides mises en place par le Gouvernement. De plus, l'incertitude quant à la reprise de leurs activités ne fait qu'accroître leurs inquiétudes et le risque de faillite pour ces entreprises. Ainsi, il lui demande ce que le Gouvernement envisage concernant les aides aux entreprises foraines.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28854

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3055

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)